

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-077

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES RENCONTRES D'AVIGNON

DÉLIBÉRATION : 2024-077
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES RENCONTRES D'AVIGNON

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite développer ses compétences et ses échanges avec d'autres collectivités territoriales, afin de promouvoir les bonnes pratiques relatives à l'art et la culture pour tous.

L'adhésion à l'association nationale LES RENCONTRES D'AVIGNON permettra à la Ville et à ses élus en relation avec les actions culturelles du territoire de bénéficier d'informations théoriques et pratiques en faveur du développement artistique et culturel local, de participer à un réseau d'échanges et de réflexions d'élus permettant la mise en œuvre de projets innovants et de bénéficier de réductions sur les frais de participation aux journées nationales organisée par l'association.

L'association regroupe en 2024 cent responsables d'exécutifs territoriaux et leurs collaborateurs.

Les objectifs que poursuit l'association sont :

- le développement territorial par des politiques culturelles et patrimoniales innovantes, la valorisation des initiatives artistiques et culturelles des collectivités adhérentes, la promotion des intérêts des collectivités adhérentes,
- l'édition périodique par son conseil scientifique de lettres d'information, d'études et de documents utiles à l'action culturelle locale.

L'adhésion de la Ville à l'association lui permettra :

- d'être en contact permanent avec un réseau d'élus membres de collectivités territoriales de diverses strates ;
- de consulter le site internet mis en œuvre par l'association afin d'accéder à une base documentaire et à la consultation d'informations culturelles spécialisées ;
- de participer aux activités de l'association : Think-tank, Do-tank, réunions, conférences, colloques, manifestations, visites apprenantes et voyages d'études ;
- de contribuer à la réflexion de groupes de travail sur tous les sujets en lien avec les politiques culturelles locales et directement utiles à l'activité des services culturels de la collectivité.

La cotisation annuelle est calculée selon la taille de la collectivité. Pour l'année 2024 elle est fixée à 749 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Herblain à l'association LES RENCONTRES D'AVIGNON,
- d'acquitter annuellement la cotisation correspondant à cette adhésion,
- d'approuver le versement de 749 € au titre de l'adhésion pour l'année 2024.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2024 - ligne budgétaire 6281 031 71001.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024